

Election du conseil fédéral : la voix du peuple

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **26 (1989)**

Heft 939

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1010903>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Election du conseil fédéral: la voix du peuple

Faut-il faire élire les conseillers fédéraux par le peuple? La question revient régulièrement sur le tapis depuis quelques années à l'occasion d'une vacance gouvernementale. Elle exprime une certaine insatisfaction de l'opinion publique et des médias à l'égard du monopole des partis et du parlement. Les critères retenus empêchent l'accession à l'exécutif des hommes ou des femmes les plus compétents et de personnalités politiquement profilées; formule magique, nuances partisans, appartenance cantonale, régionale et même religieuse limitent singulièrement l'éventail des papables.

La candidature de l'indépendante Monika Weber, rappel du droit des femmes à siéger au Conseil fédéral et tentative de sanctionner l'échec du parti radical, n'a pas trouvé grâce aux yeux des parlementaires quand bien même elle avait la préférence de l'opinion, si l'on en croit les sondages. Les socialistes ne voient-ils pas leurs candidats assez régulièrement boudés par la majorité bourgeoise? Et le dynamique Franz Steinegger n'a-t-il pas été sacrifié à Kaspar Villiger, un politicien quelque peu effacé?

Il faut pourtant bien admettre qu'enthousiasmes et aversions du moment sont bien souvent démentis dans la durée. De Tschudi à Stich, en passant par Willi Ritschard, les socialistes ont fini par se féliciter du choix de leurs adversaires. A Flavio Cotti, qui en 1986 apparaissait comme un terne carriériste, on aurait préféré alors le jeune Fulvio Caccia aux idées novatrices; or le premier a démontré en peu de temps sa maestria dans la direction d'un département difficile et a su imprimer sa volonté politique. Et certains prédisent même qu'Arnold Koller, discret jusqu'à présent, va éclater dans son nouveau départe-

ment. A l'inverse, les attentes éveillées par l'élection d'Elizabeth Kopp, une parlementaire à la sensibilité écologiste, ont été rapidement déçues.

Le peuple ferait-il mieux? A ceux qui prétendent que cette tâche dépasse la capacité de discernement du souverain, rappelons l'élection populaire des gouvernements cantonaux et l'équilibre politique imposé par les citoyennes et les citoyens malgré un système électoral généralement majoritaire. Mais, à de rares exceptions près — Cornelia Fügé élue au Conseil d'Etat soleurois contre la volonté de son parti — électeurs et électrices appuient les candidat-e-s officiel-le-s. Au niveau fédéral, la difficulté d'une élection directe résiderait dans la protection des minorités; pour assurer une représentation aux Romands et aux Tessinois il faudrait créer des arrondissements électoraux; pour garantir une représentation politique équitable, le système proportionnel serait nécessaire. Des conditions qui rigidifieraient encore plus le processus de sélection des membres du Conseil fédéral et qui renforceraient à coup sûr le poids des états-majors politiques.

Mais surtout l'élection directe du gouvernement central modifierait le fonctionnement des institutions.

Le Conseil fédéral, fort de sa légitimité populaire, verrait sa position renforcée face au parlement. Est-ce une évolution souhaitable, alors que l'exécutif, maintenant déjà, donne le ton et domine un législatif de milice démuni? C'est à cette question qu'il convient de répondre. Elle nous paraît plus importante que celle d'une hypothétique amélioration de la qualité des femmes et des hommes de gouvernement.

JD